

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES LANDES  
COMMUNE DE POMAREZ**

Nombre de conseillers élus : 19  
Conseillers en exercice : 19  
Conseillers présents ou représentés : 19  
Date de la convocation : 23 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022



ID : 040-214002289-20221129-202211290490C-DE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Pascal CASSIAU, maire.

Présents: Daniel BUOSI, Pascal CASSIAU, Colette DUPOUY, Maryse DUPRAT, Alain GARBAY, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Sandrine SABATHIE, Valérie SAINT-JEAN, Geneviève TACHOIRES, Hélène TORTIGUE.

Excusés: Guillaume BESSELLERE (pouvoir à Caroline NEL), Maxime CHARMAN (pouvoir à Hélène TORTIGUE), Véronique GUILHORRE (pouvoir à Ludovic NOUGARO).

Secrétaire : Caroline NEL.

**2022-11-29-04/90 : Tarifs 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le budget primitif 2022 Commune voté le 07 avril 2022,  
Vu l'avis de la commission finances réunie le 09 novembre 2022,  
Considérant qu'il relève du Conseil municipal de fixer les tarifs communaux,  
Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Laurent MROZINSKI),**

APPROUVE le tableau ci-annexé, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour toute convention de location signée à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

PRECISE qu'un état des lieux sera réalisé systématiquement, autant pour les particuliers que pour les professionnels et les associations, et qu'une convention sera systématiquement passée, et une attestation d'assurance exigée,

DECIDE que la salle du restaurant scolaire ne sera pas accessible pendant les périodes scolaires,

INVITE les associations à ne pas utiliser les cuisines de la cantine scolaire en périodes scolaires,

DECIDE que la location de matériel pour les particuliers et professionnels hors Pomarez ne sera possible qu'en cas de location de salle simultanée,

RAPPELLE qu'il est strictement interdit de dormir dans les salles communales,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits contrats et conventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Le maire,  
Pascal CASSIAU





## TARIFS 2023

<b>SALLES COMMUNALES ET MOBILIER</b>		Associations locales pomarésiennes ou cantonales à but non lucratif, et professionnels pomarésiennes	Particuliers pomarésiennes	Particuliers extérieurs, professionnels extérieurs et associations extérieures
Salle des associations	Location salle	gratuit	180,00 €	400,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Hall des sports	Location salle	gratuit	250,00 €	500,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Restaurant scolaire	Location salle	gratuit	100,00 €	250,00 €
	Location cuisines	gratuit	100,00 €	200,00 €
	Caution salle	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Caution cuisine	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Belvédère	Location salle	gratuit	100,00 €	200,00 €
	Location cuisines	gratuit	100,00 €	200,00 €
	Caution salle	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Caution cuisine	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Salle des fêtes				
Arènes	Location salle	gratuit	500,00 €	1 000,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Mobilier	Location chaises et tables pour repas	gratuit	gratuit	1,00 € par personne
	Caution	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Toute salle	Activités sportives ou culturelles organisées par des privés: 5,00 € par heure d'occupation			

<b>DROIT DE PLACE</b>		Abonné	Non abonné
Marché hebomadaire	Emplacement 5ml max. électricité incluse	3,00 €	5,00 €
Emplacement autre	5ml max.	3,00 €	5,00 €
Camion outillage, par passage		35,00 €	

**Conditions d'abonnement:**

Signature d'un contrat avec 3 trois choix sur la fréquence:	- 1 fois par semaine
	- 2 fois par semaine
	- 1 fois par quinzaine